

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 19 janvier 2015 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Jean-François Morissette	Michel Verreault
Denise P. Bergeron	Jean-François Delisle
Hélène Martin	Marco Tanguay
Yves Bergeron	François Madore
Daniel Poudrier	

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, René Soucy, ing. et la greffière, Edith Girard.

Est absente :

La conseillère Josée Perreault La conseillère

1 -

OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1-
Assemblée
publique de
consultation

Assemblée publique de consultation :

Projet n° 2014-52-PU : Règlement amendant le Plan d'urbanisme n° 147 dans le but de créer une nouvelle aire d'affectation résidentielle de moyenne et forte densité sur le boulevard Ouellet.

Projet n° 2014-53-PU : Règlement amendant le Plan d'urbanisme numéro 147 dans le but de créer une nouvelle aire d'affectation commerciale de quartier au nord-ouest de l'hôpital.

Projet n° 2014-96-Z : Règlement de concordance amendant le règlement de zonage n° 148 dans le but d'agrandir la zone résidentielle 2301R et d'autoriser l'implantation d'entrepôts dans la zone 2212I.

Projet n° 2014-97-Z : Règlement amendant le règlement de zonage n° 148 dans le but de changer la dominance résidentielle de la zone 2620R pour une dominance commerciale, d'y modifier les usages autorisés, ainsi que les normes d'implantation et de volumétrie des bâtiments et de modifier les usages autorisés pour la zone 2622C, ainsi que les normes d'implantation et de volumétrie des bâtiments.

Projet 2014-14-PIIA : Règlement amendant le règlement sur les PIIA n° 212 dans le but d'ajouter des objectifs et des critères d'évaluation pour la zone 2622C, afin de favoriser l'harmonisation des bâtiments et d'assurer l'accessibilité du terrain situé au nord de la zone.

2 - ORDRE DU JOUR

2.1-
Adoption de
l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault;
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier ;

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel qu'il a été présenté.

2015-1TM

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES

3.1-
Adoption du
procès-verbal de la
séance ordinaire et
de la séance
extraordinaire du
15 décembre 2014

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

2015-2TM

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron;
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron ;

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 soient adoptés tels qu'ils ont été rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1-
Adoption des
procès-verbaux de
la Commission
permanente des 8
et 15 décembre
2014

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente des 8 et 15 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin;
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore ;

2015-3TM

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 8 et 15 décembre 2014 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés tels que rédigés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - CONSEIL MUNICIPAL

5.1-
Rapport sur la
situation
financière du
régime de retraite

Le maire présente un rapport sur la situation financière du régime de retraite telle qu'établie dans le rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013, tel que requis par la loi.

5.2-
Semaine de
sensibilisation à la
«paperasserie»

2015-4TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines reconnaît l'importance des petites et moyennes entreprises (PME) sur son territoire;

ATTENDU QUE les PME fortifient toutes les communautés et contribuent à leur développement en créant de l'emploi sur place, de la richesse foncière pour la municipalité, une diversification de l'économie locale et bien plus encore;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a à cœur le développement des PME sur son territoire et souhaite favoriser leur prospérité;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines reconnaît l'importance de considérer l'impact de la réglementation sur les petites entreprises;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines souhaite se démarquer à l'occasion de la Semaine de sensibilisation à la paperasserie de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette;
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay ;

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal s'engage, lors de l'étude de tout nouveau règlement ou avant d'imposer toute nouvelle formalité administrative (formulaires, permis, etc.), à considérer l'impact potentiel qu'il pourrait avoir sur les petites entreprises situées sur son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3-
Nomination au
conseil
d'administration
de Transport
adapté de la région
de Thetford inc.

2015-5TM

ATTENDU la nécessité de procéder au remplacement d'un membre du conseil d'administration de Transport adapté de la région de Thetford inc.;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines est l'organisme mandataire désigné par l'assemblée générale des municipalités;

ATTENDU la démission du membre nommé à titre de représentant des citoyens par la résolution numéro 2013-160TM en mai 2013;

ATTENDU la recommandation formulée par le conseil d'administration de Transport adapté de la région de Thetford inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron;
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin ;

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Jean-Louis Jacques soit nommé à titre de représentant des citoyens pour siéger au conseil d'administration de Transport adapté de la région de Thetford inc., en remplacement de madame Line Mathieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1- Déclaration des intérêts pécuniaires
La greffière fait rapport que tous les membres du Conseil ont déposé leur déclaration écrite des intérêts pécuniaires comme prévu par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6.2- Dépôt du certificat de la greffière - Période d'enregistrement pour le règlement n° 513
La greffière dépose son certificat en regard de la période d'enregistrement tenue sur le règlement n° 513 intitulé **Règlement décrétant un emprunt de 801 000 \$ au fonds de roulement afin de neutraliser l'impact des nouvelles modalités de remboursement de la TVQ, tel qu'annoncé au budget de l'année 2014**, lequel est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

6.3- Rapport de la greffière sur les demandes de dérogations mineures
La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7°) du règlement n° 16 sur les dérogations mineures, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été soulevée en regard des demandes concernant :

- La propriété située au 196, rue Lamothe;
- La propriété située au 175, rue Saint-Alphonse Sud;
- La propriété située au 276, rue Clavet;
- La propriété située au 657, 9^e Rue Sud.

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de ces demandes.

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1- Dérogation mineure pour la propriété située au 196, rue Lamothe
ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2014-114 concernant l'immeuble situé au 196, rue Lamothe a été déposée au Service d'urbanisme;

2015-6TM

ATTENDU QUE cette demande consiste à réduire à 4,6 mètres la marge de recul avant sur la rue Boulanger lorsque prescrite à 6 mètres et à réduire à 4,4 mètres la marge de recul avant sur la rue Routhier lorsque prescrite à 6 mètres, le tout afin de permettre la construction de deux remises;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au Règlement sur les dérogations mineures;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 24 novembre 2014;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault;
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle ;

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro

2014-114, relativement au lot numéro 4 154 660 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Dérogation
mineure pour la
propriété située au
175, rue Saint-
Alphonse Sud

2015-7TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2014-128 concernant l'immeuble situé au 175, rue Saint-Alphonse Sud a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre un empiètement de 0,05 mètre dans la marge de recul latérale gauche lorsque prescrite à 1,5 mètre, le tout afin de permettre l'agrandissement de la résidence en cour arrière;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au Règlement sur les dérogations mineures;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 15 décembre 2014;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR

la conseillère Hélène Martin;

APPUYÉ PAR

la conseillère Denise P. Bergeron ;

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2014-128, relativement au lot numéro 4 156 237 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-
Dérogation
mineure pour la
propriété située au
276, rue Clavet

2015-8TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2014-129 concernant l'immeuble situé au 276, rue Clavet a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande vise à porter l'empiètement de la galerie à 2,3 mètres dans la marge de recul avant secondaire lorsque prescrite à 1,8 mètre;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au Règlement sur les dérogations mineures;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 15 décembre 2014;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR

le conseiller Jean-François Delisle;

APPUYÉ PAR

le conseiller Michel Verreault ;

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2014-129, relativement au lot numéro 4 382 960 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4-
Dérogation
mineure pour la
propriété située au
657, 9^e Rue Sud

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de lotissement portant le numéro 2014-133 concernant l'immeuble situé au 657, 9^e Rue Sud a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande comporte deux volets :

- diminuer la superficie des lots numéros 5 578 331 et 5 578 345 du cadastre du Québec à respectivement 441,1 mètres carrés et 425,3 mètres carrés, lorsque prescrite à 450 mètres carrés pour l'unité située à chaque extrémité du bloc de terrains destinés à la construction de maisons en rangées;
- réduire la largeur du lot numéro 5 578 390 du cadastre du Québec à 13,7 mètres lorsque prescrite à 18 mètres pour un terrain de forme irrégulière en vue de l'implantation d'une future résidence unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au Règlement sur les dérogations mineures;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 15 décembre 2014;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron;
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette ;

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de lotissement portant le numéro 2014-133, relativement aux lots numéros 5 578 331, 5 578 345 et 5 578 390 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5-
Plan-projet
d'abattage d'arbre
au 332, rue
O'Meara

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2014-130 concernant la propriété située au 332, rue O'Meara a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à abattre une épinette située en bordure de la rue pour des raisons de sécurité;

ATTENDU QUE l'arbre est en dépérissement, qu'une coupe majeure a déjà été réalisée par Hydro-Québec et qu'il y a un service de garderie à cette adresse;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA relatifs à la protection des arbres matures (article 19);

2015-10TM

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 15 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin;
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier ;

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2014-130 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

9 - SOUTIEN AUX ORGANISMES

10 - COUR MUNICIPALE

11 - DIRECTION GÉNÉRALE

11.1-
Établissement
d'une servitude
d'empiètement au
361 - 363 rue
Dubreuil

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines est propriétaire du lot numéro 4 157 884 du cadastre du Québec, connu comme étant la rue Dubreuil;

ATTENDU QUE madame Carole Thivierge est propriétaire du lot numéro 4 156 844 du cadastre du Québec, connu comme l'immeuble situé au 361 à 363, rue Dubreuil;

2015-11TM

ATTENDU QUE les dernières marches de l'escalier de l'immeuble et une portion d'une dalle de béton empiètent de quelques centimètres dans l'emprise de la rue;

ATTENDU QUE la propriétaire de l'immeuble demande à la Ville de régulariser l'implantation de l'immeuble;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 12 janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin;
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore ;

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines établisse contre le lot numéro 4 157 884 du cadastre du Québec, étant le fonds servant, une servitude d'empiètement d'un escalier et d'une dalle de béton au profit du lot numéro 4 156 844 du cadastre du Québec, étant le fonds dominant, le tout conformément aux termes du projet de contrat préparé par M^e Lucie Rouleau, notaire et transmis en date du 9 janvier 2015;

QUE les frais, honoraires, publication et copies reliés à cette servitude soient assumés par le demandeur;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la parfaite exécution de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.1-
Nomination de M.
Damien Paris au
poste de capitaine
aux enquêtes

ATTENDU les dernières décisions prises en regard du Service de la sûreté municipale;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer le titulaire actuel au poste de capitaine aux enquêtes;

2015-12TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 27 octobre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle;
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay ;

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Damien Paris soit désigné en permanence à titre de capitaine aux enquêtes au Service de la sûreté municipale et ce, à compter du 19 janvier 2015;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Paris soient ceux prévus au Recueil des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2-
Nomination de
Mme Valérie
Bilodeau au poste
de sergent
détective

ATTENDU les dernières décisions prises en regard du Service de la sûreté municipale;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer la titulaire actuelle au poste de sergent détective;

2015-13TM

ATTENDU l'orientation prise par le membres de la Commission permanente en date du 27 octobre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault;
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron ;

ET RÉSOLU :

QUE madame Valérie Bilodeau soit désignée en permanence à titre de sergent-détective aux enquêtes au Service de la sûreté municipale et ce, à compter du 19 janvier 2015;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Bilodeau soient ceux décrits à la convention collective de travail intervenue entre la Ville de Thetford Mines et l'Association des policiers de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3-
Embauche de M.
Anthony Lessard
au poste de
policier

2015-14TM

ATTENDU la vacance à un poste de policier au Service de la sûreté municipale;

ATTENDU l'évaluation positive de monsieur Anthony Lessard et la recommandation du service concerné;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 15 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay;
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault ;

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines engage monsieur Anthony Lessard en permanence au poste de policier à la Sûreté municipale de Thetford Mines et ce, à compter du 29 décembre 2014;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Lessard soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville et l'Association des policiers de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4-
Poste de préposé à
la paie

2015-15TM

ATTENDU le processus de dotation du poste de préposé à la paie au Service des ressources humaines;

ATTENDU QUE le comité de sélection a choisi madame Camille Grenier, pour occuper ce poste;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron;
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin ;

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines engage madame Camille Grenier à titre de salariée à l'essai au poste de préposée à la paie au Service des ressources humaines, et ce, à compter du 19 janvier 2015;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Grenier soient ceux décrits à la convention collective de travail intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 -

RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1-
Radiation d'une
hypothèque légale
- Immeuble du
460 - 464 rue
Pomerleau

ATTENDU l'avis d'inscription d'une hypothèque légale sur le lot 24-D-134 du Rang V du canton de Thetford, publié le 7 octobre 1999 sous le numéro 165 650;

ATTENDU QUE la créance de la Ville a été entièrement payée par le propriétaire de l'immeuble;

2015-16TM

ATTENDU la recommandation du Service du greffe et du Service des ressources financières;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 12 janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore;
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette ;

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines accorde une mainlevée totale de l'avis d'hypothèque légale publié le 7 octobre 1999 sous le numéro 165 650, le tout conformément aux termes du projet d'acte préparé par M^e Marie-Klaude Paquet, notaire;

QUE les frais, honoraires et publication de l'acte soient assumés par le demandeur;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2-
Acceptation de la
liste des chèques -
Novembre 2014

ATTENDU QUE le Service des ressources financière a déposé la liste des chèques du mois de novembre 2014;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 15 décembre 2014;

2015-17TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay;
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette ;

ET RÉSOLU :

QUE le bordereau des comptes payables au montant total de 2 895 616,84 \$, couvrant la période du 1^{er} au 30 novembre 2014, soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 -

GREFFE

15 -

SÛRETÉ MUNICIPALE

16 - SÉCURITÉ INCENDIE

17 - TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

18 - URBANISME

19 - LOISIRS ET CULTURE

20 - LÉGISLATION

20.1-
Adoption du
second projet de
règlement (projet
n° 2014-97-Z)

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Daniel Poudrier;
la conseillère Denise P. Bergeron ;

ET RÉSOLU :

2015-18TM

QU'un **second projet** de règlement relatif au projet d'amendement au règlement de zonage n° 148 dans le but de **changer la dominance résidentielle de la zone 2620R pour une dominance commerciale, d'y modifier les usages autorisés, ainsi que les normes d'implantation et de volumétrie des bâtiments et de modifier les usages autorisés pour la zone 2622C, ainsi que les normes d'implantation et de volumétrie des bâtiments, soit adopté sans changement.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2-
Adoption du
règlement n° 517
(projet 2014-53-
PU)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 517 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 1^{er} décembre 2014;

2015-19TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Michel Verreault;
le conseiller Daniel Poudrier ;

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 517 intitulé « **Règlement pour amender le Plan d'urbanisme n° 147 dans le but de créer une aire d'affectation commerciale de quartier au nord-ouest de l'hôpital** », soit adopté, comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3-
Adoption du
règlement n° 518
(projet 2014-52-
PU)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 518 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 1^{er} décembre 2014;

2015-20TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Jean-François Morissette;
le conseiller Jean-François Delisle ;

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 518 intitulé « **Règlement pour amender le Plan d'urbanisme n° 147 dans le but de créer une nouvelle aire d'affectation résidentielle de moyenne et forte densité sur le boulevard Ouellet** » soit adopté, comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4-
Adoption du
règlement n° 519
(projet n°2014-93-
Z)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 519 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 1^{er} décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore;
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron ;

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 519 intitulé « **Règlement amendant le Règlement de zonage n° 148 dans le but de restreindre l'implantation de marchés aux puces en bordure de la rue Notre-Dame, de la rue Pie-XI et du boulevard Frontenac** » soit adopté, comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.5-
Adoption du
règlement n° 520
(projet n° 2014-
93-Z)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 520 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion pour ce règlement a été donné le 1^{er} décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier;
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin ;

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 520 intitulé « **Règlement amendant le Règlement de zonage n° 148 dans le but de créer une zone résidentielle au nord de la rue Monfette Est** » soit adopté, comme si au long récité, et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.6-
Adoption du
règlement n° 521
(projet n° 2014-
95-Z)

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 521 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion pour ce règlement a été donné le 15 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron;
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay ;

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 521 intitulé « **Règlement pour amender le règlement de zonage n° 148 dans le but de créer une zone commerciale à l'intersection du boulevard Ouellet et de la rue Simoneau** » soit adopté, comme si au long récit, et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.7-
Adoption du
règlement n° 522
(projet n° 2014-
14-PIIA)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 522 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion pour ce règlement a été donné le 15 décembre 2014;

2015-24TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle;
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault ;

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 522 intitulé « **Règlement pour amender le règlement sur les P.I.I.A. numéro 212, dans le but d'ajouter des objectifs et des critères d'évaluation pour la zone 2622C, afin de favoriser l'harmonisation des bâtiments et d'assurer l'accessibilité du terrain situé au nord de la zone** » soit adopté, comme si au long récit et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.8-
Adoption du
règlement n°523
pour fixer les
dépenses engagées
en vertu de la Loi
sur les immeubles
industriels
municipaux pour
l'année 2015

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 523 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion pour ce règlement a été donné le 1^{er} décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron;
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore ;

2015-25TM

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 523 intitulé **Règlement pour fixer les dépenses engagées en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux pour l'année 2015** soit adopté, comme si au long récit, et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.9-
Avis de motion
(2014-96-Z)

Le conseiller Jean-François Morissette donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement de concordance amendant le règlement de zonage n° 148 dans le but d'agrandir la zone résidentielle 2301R et d'autoriser l'implantation d'entrepôts dans la zone 2212I.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

21 - CÉRÉMONIE D'ASSERMENTATION DU DIRECTEUR DU SERVICE DE LA SÛRETÉ MUNICIPALE

22 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue. Les sujets suivants ont été abordés :

- 1) Emplacement géographique visé par une demande de modification règlementaire.
- 2) Horaire de travail des employés affectés au déneigement.
- 3) Compensation financière offerte par le promoteur éolien.
Redevances versées par le promoteur éolien.
- 4) Nombre d'employés cadres.
Desserte du secteur rural de Ponbriand par Taxibus.
Nombre d'éoliennes installées sur des terrains qui sont la propriété de la Ville.
- 5) Projets d'investissements 2015 pour le Service des travaux publics, du génie et de l'environnement et pour le Service des loisirs et de la culture.

23 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 21h16.

Le tout respectueusement soumis.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre Brousseau

EG/mcj